

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

**du vendredi 16 novembre 2018
au lundi 17 décembre 2018 inclus**

Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN) prévisibles multi-aléas (inondations, mouvements de terrain, sismicité) de la commune de Bandraboua

Par arrêté n° 901-SG-2018 en date du 8 octobre 2018, le Préfet de Mayotte a prescrit l'ouverture d'une enquête publique pendant 32 jours consécutifs sur le projet de Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN) prévisibles multi-aléas (inondations, mouvements de terrain, sismicité) de la commune de Bandraboua.

Le public pourra prendre connaissance du dossier, aux jours et heures d'ouverture de la mairie de Bandraboua et consigner ses observations, propositions et contre-propositions directement sur le registre d'enquête.

M. **Mouhamadi ISSIHACA** a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur titulaire. Le commissaire-enquêteur recevra les observations du public :

Au service technique de la mairie de Bandraboua, siège de l'enquête :

Lundi 19 novembre 2018 de 8h30 à 11h30

Jeudi 13 décembre 2018 de 13h30 à 16h30

A la bibliothèque de Dzoumogné

Mardi 27 novembre 2018 de 8h30 à 11h30

A la M.J.C. de Mtsangamboua

Mercredi 5 décembre 2018 de 13h30 à 16h30

Pendant toute la durée de l'enquête, toute correspondance pourra être adressée à la mairie de Bandraboua (place de la Mairie- BP 48 - 97650 BANDRABOUA), à l'attention du commissaire-enquêteur ou par courriel (pprn.bandraboua@developpement-durable.gouv.fr)

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DEAL) de Mayotte ou le consulter sur le site internet de la Préfecture de Mayotte (<http://www.mayotte.pref.gouv.fr>).

Les informations relatives au projet peuvent être demandées auprès de la Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DEAL), Mme Charlotte MUCIG – tél : 02. 69.60.92.71 et M. Philippe HIREL – tél : 02.69.64.83.55.

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur, transmis dans un délai de trente (30) jours à compter de la clôture de l'enquête publique, seront tenus à la disposition du public en mairie de Bandraboua, en préfecture de Mayotte et sur le site internet de la Préfecture de Mayotte (<http://www.mayotte.pref.gouv.fr>), pendant un (1) an, à compter de la date de clôture de l'enquête.

A l'issue de l'enquête publique, le projet de Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN) prévisibles multi-aléas, éventuellement modifié, est approuvé par arrêté préfectoral.

Le présent avis est consultable sur le site internet de la préfecture de Mayotte (<http://www.mayotte.pref.gouv.fr>).